



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS-VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL 1 (Ouest de l'Écosse et Approches occidentales)

**Salle de conférence 01, Victoria Quay, Édimbourg
Mercredi 6 juillet 2016
16h30-18h00**

1. Bienvenue et introductions

Le président du GT 1, Ross Dougal, a accueilli les membres et les participants à la réunion. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent procès-verbal. Des excuses ont été reçues de Luis Francisco Marin, Patrick Murphy et Francis O'Donnell.

L'ordre du jour¹ a été approuvé sans amendement. Les points d'action suivants de la dernière réunion à Paris (3 février 2016, Paris) ont été achevés.

ACTION 1 : *MAREFRAME* devra organiser des réunions WebEx supplémentaires pour élaborer des scénarios alternatifs pour les tests. Les membres du CC devront tester le modèle d'analyse multi-critères (AMC) pour étudier la manière dont il peut être utilisé pour contribuer au processus de prise de décisions ;

ACTION 2 : Le Secrétariat du CC transmettra les invitations aux membres pour participer aux ateliers de ZMP organisés par le gouvernement écossais pour assurer la participation des parties intéressées.

Il a été demandé au Secrétariat du CCEOS d'assurer le suivi du point 3 :

ACTION 3 : M. McLeod présentera les zones importantes définies par les ONG et les pêcheurs (à savoir les lignes qui ont été dessinées) au cours du dernier atelier, pour montrer au CC la progression des discussions.

2. Rédaction des avis destinés à l'élaboration de la proposition de TAC de l'UE

Le Secrétariat (Barbara Schoute) a présenté brièvement la nécessité d'obtenir une contribution des groupes de travail sur les questions régionales qui devraient être pris en compte dans la réponse du CCEOS à la consultation de la CE sur les opportunités de pêche pour 2017.

Suite aux commentaires préliminaires du groupe, le président a indiqué que, sur la base des précédentes réunions des groupes de travail, il était possible de présenter l'observation générale suivante : l'utilisation des avis relatifs à des espèces uniques pour la fixation des TAC pour les stocks dans les pêcheries mixtes devrait être complétée par des informations sur les interactions avec les pêches mixtes. Le groupe a également noté que les États membres étaient

¹ Tous les documents importants de la réunion figurent sur le site web du CCEOS : [lien](#)

en mesure de contester (espèces uniques) des propositions de TAC sur la base d'informations supplémentaires et que le CCEOS pourrait émettre des avis, si nécessaire.

Le secteur de l'industrie française a informé la réunion du cas spécifique du lieu noir dans l'Ouest de l'Écosse et en mer du Nord. Le CIEM recommande une augmentation de 62% du TAC en 2017, basé sur de nouveaux points d'évaluation et de référence, alors que le TAC pour 2016 présentait une légère diminution par rapport à l'année précédente. Ce type de fluctuation était difficile à traiter pour l'industrie de la pêche et il a été proposé que la Commission trouve un moyen d'ajuster le TAC pour 2016 afin de tenir compte de la nouvelle amélioration de la perception de l'état des stocks. Auparavant, un plan de gestion de ce stock était appliqué entre l'UE et la Norvège. Le groupe a encouragé la CE à poursuivre l'élaboration d'un nouveau plan de gestion qui permettrait d'éviter ces fluctuations.

Le représentant (Robert Griffin) de la Commission (DG MARE) a fait remarquer que des changements de TAC pourraient être examinés en cours d'année, mais que cela exigerait beaucoup de temps et qu'un projet de plan de gestion serait envoyé au CIEM en 2016 pour évaluation. Le représentant du CIEM a informé la réunion que le plan de gestion précédent n'était plus considéré comme pertinent, en raison des changements de points de référence intervenus au niveau de l'indice de référence en 2016. Une mise à jour du plan serait souhaitable.

Sean O'Donoghue a fait remarquer que, dans l'Ouest de l'Écosse, les avis de TAC zéro pour le cabillaud et le merlan étaient très problématiques, d'autant plus que les TAC zéro étaient destinés à limiter les débarquements plutôt que des captures. Il a recommandé une révision des précédents avis du CC destinés à « briser le cycle de baisse » à partir de 2012². La seule conclusion à tirer était que la gestion actuelle avait échoué et qu'une nouvelle approche devait être recherchée.

M. Griffin a convenu que l'avis de TAC zéro pour ces stocks avait montré un manque de récupération, alors même que c'était l'objectif du plan de gestion du cabillaud. Il a indiqué que les nouvelles propositions de plans de gestion devraient être en mesure de démontrer qu'ils se traduiraient par une réduction de la mortalité par pêche.

M. O'Donoghue a indiqué que l'objet d'une proposition de plan de gestion consistait à réduire progressivement la mortalité par pêche et à veiller à ce que les débarquements reflètent les captures réelles.

Alan Coghill a noté que les problèmes dans les pêcheries de cabillaud et de merlan impliquaient, pour la gestion future, un besoin de clarté quant à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, parce que, avec des avis de capture aussi bas, les stocks devraient être traités comme potentiellement invasifs. Il a noté que l'avis 2012 devrait être faire l'objet d'un examen tout particulier en raison des modifications intervenues depuis lors dans la répartition des stocks.

John Anderson était d'accord avec les orateurs précédents pour dire que le TAC zéro ne réduirait pas la pression de pêche. Il a suggéré de demander à la CE de considérer le cabillaud dans l'Ouest de l'Écosse conformément à la demande du CC, à savoir une évaluation des

² Avis du CCEOS de juin 2012 : [lien](#), décembre 2012 : [lien](#).

mesures pour les espèces relevant de captures accessoires marginales³. Le Secrétariat a informé la réunion que cette demande avait été à la base des avis du CCEOS adressés aux États membres à propos de l'obligation de débarquement et qu'elle ne mettait en exergue que la sole dans les divisions VIIh-k (comme indiqué en annexe).

M. Griffin a indiqué que la réponse de la Commission serait envoyée au CC sous peu, ce qui indiquerait une volonté d'évaluer les mesures, mais il a noté que la réponse du CC n'avait pas pris en compte le cabillaud.

M. O'Donoghue a également suggéré que le CCEOS demande une évaluation génétique de la répartition des stocks de cabillaud pour voir s'il fallait reconsidérer la définition des stocks entre la mer du Nord et les Eaux Occidentales Septentrionales. Hugo González a convenu avec M. O'Donoghue que cet effort était nécessaire pour savoir quel était le problème avec le cabillaud dans cette zone. Il a fait une comparaison avec le stock de merlu du Nord, où une étude conjointe des scientifiques et de l'industrie avait été conduite pour améliorer la collecte de données lorsque le stock était en mauvais état. Les membres ont été informés qu'il avait fallu 8 ans avant la série chronologique soit jugée suffisante par les scientifiques et, au cours de cette période, le stock avait récupéré.

Le représentant du CIEM a indiqué que les stocks épuisés pouvaient réagir rapidement à de bonnes mesures de gestion, mais que, pour cela, il fallait à la fois une bonne gestion et de la chance. Pour les autres stocks, il a été démontré que cette récupération pourrait prendre beaucoup plus longtemps et que le moment de la reprise ne pouvait pas être garanti.

La réunion a conclu que la recherche de modalités pratiques permettant la mise en œuvre rapide de nouvelles sources de données dans les évaluations scientifiques serait bien accueillie, en évaluant la possibilité d'y parvenir dans un délai de 3 ans au lieu de 5 ou plus.

Le président a fait un résumé en indiquant que les points soulevés lors de la réunion devraient être utilisés dans la rédaction de la réponse du CCEOS à la consultation sur le TAC. En particulier, la CE devrait être invitée à envisager une augmentation en cours d'exercice pour le lieu noir, et il faudrait demander au CIEM d'enquêter sur l'identité génétique du cabillaud dans les zones 4, 6 et 7.

Le président a noté que pour les stocks tels que : l'églefin, la langoustine, la cardine et la lotte, l'avis sera disponible à l'automne et que, si cela donne lieu à des commentaires spécifiques, ceux-ci seront envoyés à la CE à ce moment-là.

3. ZPM

Le président a rappelé que le processus national écossais de définition des ZMP et les mesures de gestion avaient été un bon processus avec totale consultation de toutes les parties prenantes. Cependant, la proposition finale de mesures de gestion se fondait sur une décision politique qui est allée au-delà des résultats de la consultation scientifique et des parties prenantes. On a estimé que c'est ce qui avait réduit l'engagement des parties prenantes sur le sujet en Écosse. Une évaluation socio-économique à vaste balayage a été présentée et jugée insuffisante pour évaluer les conséquences de mesures de gestion destinées à des flottes à des

³ Avis du CCEOS de mai 2017 : [lien](#)

aires spécifiques. Pour améliorer cette évaluation, il faudrait disposer de données supplémentaires, qui seraient également fournies par la pêche. Le niveau de détail des données d'entrée était très important pour l'utilité des évaluations socio-économiques.

La réunion a convenu que les impacts directs et indirects des ZMP devraient être pris en compte lors de l'évaluation des effets tant positifs (par exemple augmentation des stocks de poissons) que négatifs (par exemple les effets financiers et biologiques du déplacement de l'effort). L'information VMS a été considérée comme un outil très pertinent pour prendre des décisions sur les mesures de gestion.

Le groupe était également préoccupé par le processus de consultation approprié concernant les ZMP au large. Le Secrétariat a expliqué que lorsque des mesures nationales pour les ZMP dans les zones de pêche de la PCP sont proposées, il incombe à cet État membre de consulter le groupe des États membres EOS concernés (EM), désormais dénommé « sous-groupe Article 11 » après l'article correspondant de la PCP. Ce groupe présenterait une Recommandation Commune à la Commission similaire à celle sur l'obligation de débarquement, après consultation du CCEOS. Ce processus a été confirmé par le groupe des EM des EOS lors de la première réunion du sous-groupe Art. 11, le 26 avril 2016. Cependant, sans le contexte du résultat du référendum avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE cependant, on ne sait pas comment les plans du RU pour les ZMP seront traités à l'avenir.

4. Projet MAREFRAME

Le Secrétariat (Barbara Schoute) a rappelé à la réunion les précédentes présentations et mises à jour du projet Mareframe. Une invitation à une réunion d'une demi-journée le 25 août à Aberdeen avait été remise aux membres du groupe de travail et les membres ont été invités à fournir leurs commentaires sur les options de scénario afin d'améliorer les contributions à la modélisation du projet.

Hugo González a suggéré que le Secrétariat puisse assister à ce type de réunions si les membres étaient indisponibles en raison d'autres engagements et il a encouragé le Secrétariat à prendre plus de temps pour participer à ce type de réunions au nom du CC.

Le Secrétariat (Conor Nolan) a remercié M. González de sa confiance dans le Secrétariat, mais a souligné que le projet Mareframe nécessitait une contribution de la part des intervenants et que des fonds avaient été octroyés au CC à cet effet. Étant donné que la participation du Secrétariat aux réunions qui nécessitent la contribution des intervenants ne suffirait pas à fournir les retombées pratiques et essentielles nécessaires, le Secrétariat a considéré, après mûre réflexion, que les membres devaient, chaque fois que cela était possible, assister à des réunions nécessitant une telle contribution des parties prenantes.

Le président a accepté et a souligné que le projet Mareframe recherchait les commentaires des intervenants locaux. Lorsque les membres ne sont pas disponibles et que le Secrétariat doit assister à la réunion, il n'en est pas moins nécessaire que les parties prenantes locales apportent leur contribution au Secrétariat pour présenter leurs points de vue.

Le SFPO (Kevin McDonell) et John Anderson ont indiqué qu'ils essaieraient d'assister à la réunion ou, au moins, d'y apporter une contribution.

ACTION : La réunion a décidé de rechercher d'autres participants à la réunion Mareframe du 25 août 2016.

5. Mesures techniques

La réunion a été invitée à fournir des commentaires pour contribuer à la réponse du CCEOS à la proposition de la CE pour les mesures techniques. D'une manière générale, elle était préoccupée par les effets de l'augmentation proposée de 80 mm à 120 mm maillage minimal pour les pêcheries spécifiques, en particulier cardine et coquilles Saint-Jacques.

D'une manière générale, Juan Carlos CORRAS Arias a noté qu'il était important de demander une correction de la proposition pour les filets fixes, en adaptant la proposition à la situation actuelle, telle que cela a été suggéré dans les objectifs de la proposition.

Julian Lamothe a mentionné les zones de protection spécifiques pour la lingue bleue dans l'Ouest de l'Écosse, qui ont été mises en place alors que le stock était dans une mauvaise situation. Le stock a augmenté depuis, mais il a été noté que la proposition consistait à maintenir ces zones. Il a été suggéré que le CC fasse valoir son opposition à ces zones fermées, sauf si une justification suffisante pour leur nécessité pouvait être présentée.

M. O'Donoghue a noté quelques points généraux, en avertissant que des mesures détaillées, telles que la taille des mailles de cul-de-chalut devraient être déléguées aux EM régionaux et mentionnés dans les annexes plutôt que dans le corps du règlement afin d'éviter les longs processus au niveau communautaire rendus nécessaires par les changements régionaux. Cela induit également des options de gestion telles que les Fermetures en Temps Réel (FTR), ce qui devrait probablement à être défini et mis en œuvre sur une base régionale.

Un point spécifique sur la pêche des Eaux Profondes a été fait par M. CORRAS Arias, qui a demandé à la Commission d'expliquer le compromis politique conclu entre le Conseil et le Parlement.

Le représentant de la Commission (Mindaugas Kisieliauskas) a indiqué que l'on venait de parvenir à un accord et que le document final devait paraître dans deux semaines environ. L'accord comprenait une capacité maximale (2009 - 2011) et les mesures suivantes ont été adoptées pour les eaux de l'UE :

1. Deux types d'autorisation de pêche pour les navires :
 - Les navires ciblant les espèces d'eaux profondes (min 8% du total de captures et > 10kt) ;
 - Les navires ayant des captures accessoires d'espèces d'eaux profondes ;
2. Le chalutage serait limité aux eaux de moins de 800 m ;
3. Les captures d'espèces marines vulnérables dans des eaux inférieures à 400 m doivent être déclarées ;
4. Un programme d'observateurs serait mis en place.

La Commission a noté que ces mesures étaient déjà en place dans les eaux de la CPANE et que le document final sur les espèces d'eaux profondes serait transmis au CC.

ACTION : Le Secrétariat transmettra aux membres du CC l'information de la CE relative à l'accord politique sur la gestion des pêcheries des Eaux Profondes.

Le président a pris note des commentaires et la réunion a convenu que le procès-verbal de la réunion devrait servir de projet de contribution à la proposition de Commission sur les Mesures Techniques de Conservation (MTC).

6. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

Il a été demandé au Secrétariat du CCEOS d'assurer le suivi du point 3 de la réunion à Paris :

ACTION 3: M. McLeod présentera les zones importantes définies par les ONG et les pêcheurs (à savoir les lignes qui ont été dessinées) au cours du dernier atelier, pour montrer au CC la progression des discussions.

ACTION : La réunion a décidé de rechercher d'autres participants à la réunion Mareframe du 25 août 2016.

ACTION : Le Secrétariat transmettra aux membres du CC l'information de la CE relative à l'accord politique sur la gestion des pêcheries des Eaux Profondes.

Document CCEOS
Président : Ross Dougal
Rapporteur : Barbara Schoute
Révision et édition : Conor P. Nolan

Annexe 1 – Liste des Participants

Membres de CC EOS		
Dougal	Ross	Scottish Fishermen's Federation
Anderson	John	Scottish Fishermen's Organisation
Bryan-Brown	Tom	Mallaig and North West Fishermen's Association
Coelho	Vera	The Pew Charitable Trusts
Coghill	Alan	Orkney Fish Producers Organisation
Corrás Arrias	Juan Carlos	Pescagalicia Arpega
Crudden	John	European Anglers Alliance
Ghiglia	Marc	Union des Armateurs de la Pêche en France
González	Hugo	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol (ANASOL)
Lourido García	Jesús A.	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Lynch	John	Irish Fishermen's Organisation
Ward	John	Irish Fish Producers Organisation
O'Donoghue	Sean	Killybegs Fishermen's Organisation
Otero	José Luis	Lonja de la Coruña
Lamothe	Julien	Association Nationale des Organisation des Producteurs
Young	Iain	The Scottish White Fish Producers Association
Observateurs		
Chouinard	Ghislain	ICES
Ares Lago	Severino	Fundación Rendemento Económico Mínimo sostible e Social
Baxter	Emily	Cumbria Wildlife
Gamblin	Caroline	CNPMEM
Boyle	Hugo	Irish South & East FPO
Chaparro	Lydia	Fundació ENT
Egan	Siobhán	Birdwatch Ireland
Griffin	Roy	European Commission
Grossmann	Jenni	ClientEarth
Poza Poza	Juana	Mº DE AGRICULTURA
Symons	Despina	European Bureau for Conservation and Development
Veitch	Liane	ClientEarth
Kisieliauskas	Mindaugas	European Commission
Secrétariat CC EOS		
Conor	Nolan	Executive Secretary
Barbara	Schoute	Deputy Executive Secretary
Sara	Vandamme	Project Development and Communications Manager
Aoibhín	O Malley	Financial Administrator and Event Manager